

Sous la Révolution (1792-1799)

La Révolution détruisit le collège de Saint-Brieuc comme toutes les institutions pédagogiques de l'Ancien Régime.

Au début, cependant, la Révolution suscita un grand enthousiasme chez les régents et chez les élèves : le 22 février 1790, une députation représentant toutes les classes, même la sixième, principal et professeurs en tête, vint prêter le serment civique devant la municipalité : le principal et un élève de rhétorique exprimèrent vivement leurs sentiments dans des discours chaleureux.

Mais la constitution civile du clergé et la question du serment imposé par le décret du 27 novembre 1790 portèrent un coup fatal au collège : dès le 26 janvier 1791, le principal Courcoux annonça qu'il allait se retirer avec tous ses collègues, ne pouvant se résoudre à prêter le serment.

Pendant quelque temps, le Conseil de la commune, successeur de la Communauté de ville, n'en essaya pas moins de faire survivre l'ancien collège : celui-ci, devenu purement communal, végea pendant l'année 1792 sous la direction du régent de physique Le Boyer qui avait prêté le serment requis. Promu principal, il prit, comme professeurs, de tout jeunes gens, tous laïcs ; la chaire de théologie n'eut plus de titulaire ; l'inscription devint gratuite. Le Conseil départemental fit distribuer -- tant aux professeurs qu'aux élèves -- des livres élémentaires sur « les Droits de l'Homme et du Citoyen » « pour hâter le moment de faire germer les principes de la Révolution dans le cœur de la jeunesse ».

Mais, le 31 juillet 1792, fut célébrée la dernière distribution des prix du vieux collège avec une représentation théâtrale, en présence de six commissaires du directoire du département. Par la suite, le collège fut déserté par les maîtres et les élèves, ces derniers préférant l'usage des armes et les exercices militaires aux exercices latins, malgré les interdictions répétées du Conseil du département. Les locaux furent affectés à la gendarmerie et le conseil de guerre siégea dans la chapelle.

Il n'y eut plus à Saint-Brieuc que quelques petites institutions particulières dirigées par des laïcs : un pensionnat tenu par un sieur Fromaget, un autre par dame Jeanne Menou où le sieur Grovalet dirigeait un enseignement du français et du latin ; enfin, un petit cours tenu par un certain Bidan. Cet état de choses déplorable dura jusqu'en l'an VII (1799).
